▶ PLAN ET PRIORITÉS DU BSIF .....2

▶ COLLOQUE ANNUEL DU SECTEUR DES PENSIONS .....3

▶ QUOI DE NEUF SUR LE WEB .....4

○ NUMÉRO 1 | ○ VOLUME 7 | ○ PRINTEMPS 2013

BSIF OSFI

# Le Pilier

DU BUREAU DU SURINTENDANT DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES CANADA (BSIF)

## Nomination de M. Andrew Kriegler à la haute direction du BSIF

Le 29 janvier dernier, la surintendante des institutions financières, Mme Julie Dickson, a annoncé la nomination de M. Andrew Kriegler au poste de surintendant auxiliaire, Secteur de la surveillance. Il entré en fonctions le 19 février en prévision du départ à la retraite du titulaire actuel, M. Ted Price.

Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, M. Kriegler mettra au service du BSIF plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Il était jusqu'à récemment premier vice-président et trésorier de la Banque CIBC, poste qu'il occupait depuis 2008. Il avait auparavant passé huit ans à l'agence Moody's où il a exercé les fonctions de directeur général, secteur Canada durant six ans et celles de premier vice-président et dirigeant principal des ressources humaines au siège social de la société, à New York. On trouvera la fiche biographique de M. Kriegler sur le site Web du BSIF.

M. Kriegler prendra la relève de M. Price dès sa formation linguistique sera terminée.

## Banques canadiennes d'importance systémique nationale

Le 26 mars dernier, le BSIF a dévoilé le nom des six banques canadiennes désignées comme étant d'importance systémique nationale. Ces établissements feront l'objet d'une surveillance intensive continue, devront se conformer à des exigences redditionnelles accrues et les normes de fonds propres auxquelles ils sont assujettis seront haussées de 1 % ici le 1er janvier 2016.

Ces banques sont la Banque de Montréal, la Banque de la Nouvelle-Écosse, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale du Canada et la Banque Toronto-Dominion.

Les critères utilisés pour déterminer l'importance systémique des banques comprennent la taille, l'interdépendance, la substituabilité et la complexité de l'institution. Les principes de Bâle offrent aux organismes de réglementation une certaine latitude pour la détermination de l'importance systémique. Le préavis, son communiqué et sa lettre d'accompagnement se trouvent sur le site Web du BSIF.

***« Les mesures annoncées aujourd'hui sont destinées à contenir la probabilité que l'économie ou les contribuables subissent les conséquences de la faillite d'une institution financière de grande taille ou de difficultés avec lesquelles elle pourrait devoir composer », a déclaré la surintendante des institutions financières, Julie Dickson.***

# Plan et priorités du BSIF pour 2013

Le 2 avril dernier, le BSIF a publié son rapport *Plan et priorités pour 2013-2016*, qui rend compte de ses priorités pour la période visée et fait le point sur les principaux défis à surmonter et les facteurs de risque qui les accompagnent. Ce document se trouve sur le site Web du BSIF.

Priorités du BSIF pour 2013-2016 :

⇒ Anticiper les risques émanant de l'économie et prendre les mesures qui s'imposent.

⇒ Anticiper les risques émanant de la réforme de la réglementation et prendre les mesures qui s'imposent.

⇒ Constituer un effectif très performant et efficace.

⇒ Mettre en place une infrastructure administrative améliorée.

# Ligne directrice sur l'exposition au risque de tremblement de terre

Le 28 février dernier, le BSIF a publié une version révisée de sa ligne directrice B-9, *Saines pratiques de gestion de l'exposition au risque de tremblement de terre*, à l'intention des sociétés d'assurances multirisques. En raison des nombreux commentaires concernant la formule proposée pour évaluer les exigences en matière de ressources financières, le BSIF a convenu de poursuivre ses échanges avec le secteur afin de parachever la méthodologie. La proposition révisée concernant les exigences en matière de ressources financières sera intégrée à la ligne directrice sur le *Test du capital minimal* (TCM), dont la publication est prévue un peu plus tard cette année. Ce document se trouve sur le site Web du BSIF.

***La ligne directrice révisée :***

⇒ ***met en relief et renforce l'approche fondée sur des principes pour la gestion de l'exposition au risque de tremblement de terre;***

⇒ ***ne mentionne plus le concept dépassé des normes d'estimation des sinistres (NES);***

⇒ ***contient une description actualisée des pratiques exemplaires de gestion de l'exposition au risque de tremblement de terre;***

⇒ ***augmente la latitude dont bénéficie le BSIF pour recueillir des données;***

⇒ ***ne contient plus les détails de la formule de calcul du capital, qui figure dans la ligne directrice B-9.***

# Divulgation de la composition des fonds propres

Le 28 février dernier, le BSIF a publié une version à l'étude de son préavis sur la mise en œuvre des règles du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) en matière de divulgation d'informations financières au titre du troisième pilier en invitant les intéressés à lui faire part de leurs observations. Ce préavis est fondé sur le préavis du BSIF de novembre 2007, qui portait également sur les exigences redditionnelles au titre du troisième pilier et contenait des précisions à propos de la mise en œuvre des règles de divulgation du CBCB.

Les intéressés ont jusqu'au 30 avril 2013 pour envoyer leurs commentaires au BSIF.

Ce préavis, intitulé *Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III*, se trouve sur le site Web du BSIF.

# Séminaire technique de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS)

Le 24 février dernier, l'actuaire en chef du Canada, M. Jean-Claude Ménard, a présenté un exposé dans le cadre du Séminaire technique sur les pensions de l'AISS qui s'est déroulé sous le thème *Démarches proactives et préventives dans la sécurité sociale – Soutenir la viabilité*, à Muscat (Sultanat d'Oman). Son exposé portait sur l'équilibre intergénérationnel du système canadien de revenu de retraite.

## Colloque annuel du secteur des pensions

Le 12 février dernier avait lieu à Toronto la quatrième édition du colloque annuel du BSIF à l'intention du secteur des régimes de retraite. Cette année encore divers thèmes étaient au programme : législation et réglementation des régimes de pension agréés collectifs, l'évolution récente des politiques, l'approche actuarielle du BSIF, les initiatives les plus récentes visant les régimes à cotisations déterminées et la surveillance des régimes à cotisations déterminées.

## Composition du Comité de vérification du BSIF

Le 30 janvier dernier, le Secrétariat du Conseil du Trésor a annoncé la nomination de M. Gordon Cummings au Comité de vérification du BSIF aux termes de la *Politique sur la vérification interne du gouvernement fédéral*. Au cours de sa carrière, M. Cummings a consacré une vingtaine d'années à exercer les fonctions de président-directeur général de divers organismes tels que le Service d'assistance canadienne aux organismes, Agricore, l'Alberta Wheat Pool, United Cooperatives of Ontario et la Compagnie nationale des produits de la mer. Il a cessé de travailler à temps plein en 2005 mais exerce encore des fonctions d'administrateur. On trouvera la fiche biographique du M. Cummings sur le site Web du BSIF.

L'arrivée de M. Cummings correspond au départ de M. Bernard Bougie, dont le mandat se terminait le 12 février 2013. M. Bougie siégeait au Comité de vérification du BSIF depuis janvier 2006.

Le 12 février, le Secrétariat du Conseil du Trésor a annoncé que le mandat du vice-président, M. Michael Hasley, serait prolongé d'un an.

## Réforme du marché des dérivés hors cote

Le 24 janvier, le BSIF a écrit aux institutions financières fédérales pour les informer de sa participation à la réforme du marché des dérivés hors cote dont a convenu le G20 et pour leur expliquer les initiatives en cours ou prévues à ce sujet.

Le BSIF exposera les grandes lignes des principes du recours à des contreparties centrales de compensation et d'autres réformes prévues de la gestion du risque de contrepartie dans les transactions bilatérales dans une version révisée de la ligne directrice B-7, *Mécanismes efficaces en matière d'instruments dérivés*, prévue pour 2013, tandis que la convergence internationale des règles se poursuit.

On trouvera cette lettre sur le site Web du BSIF.

## Ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise

Le 28 janvier dernier, le BSIF a publié une version révisée de sa ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, laquelle s'accompagnait d'une annexe dans laquelle étaient résumés les principaux commentaires reçus suite à la parution de la version à l'étude de cette ligne directrice et leur incidence sur la version finale. Cette version à l'étude avait valu au BSIF plus d'une trentaine de commentaires provenant de sources diverses.

Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières fédérales (IFF) effectuent un auto-examen de leurs pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et dressent un plan visant à combler les lacunes décelées à la lumière de sa ligne directrice d'ici le 1er mai 2013.

Toutes les IFF devront se conformer intégralement à la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise au plus tard le 31 janvier 2014. On trouvera ces documents sur le site Web du BSIF.

# Quoi de neuf sur le Web (www.osfi-bsif.gc.ca)

Le 26 mars dernier, le BSIF a publié un Rapport actuariel modifiant le rapport actuariel sur le Régime de retraite de la fonction publique du Canada au 31 mars 2011. Ce rapport a été déposé au Parlement le 25 mars 2013. Ce rapport se trouve sur le site Web du BSIF.

Le 27 février dernier, le BSIF a publié la version 2013 de la Procédure administrative relative au cadre de pénalité pour production tardive et erronée (PPTE). Avant l'instauration de ce cadre en 2002, beaucoup d'institutions financières fédérales ne soumettaient pas leurs relevés dans les délais prévus et un grand nombre de relevés comportaient des erreurs. Afin de corriger cette situation, le cadre de PPTE été mis au point dans le but d'encourager la présentation à temps de relevés réglementaires exempts d'erreurs.

Le 25 février dernier, le BSIF a publié les plus récentes modifications apportées à sa ligne directrice sur les Normes de fonds propres (NFP). Cet exercice de révision a sonné le glas de certaines autres directives, qui ont été retirées du site Web du BSIF. On trouvera la liste des lignes directrices prorogées à l'annexe 3 de la lettre qui accompagnait la ligne directrice sur les NFP publiée le 10 décembre 2012.

Le 6 février dernier, le BSIF a publié sur son site Web la lettre et les documents qu'il a envoyés aux sociétés d'assurance-vie pour solliciter leur participation à la quatrième étude d'impact quantitative (ÉIQ n° 4). Cette étude permettra au BSIF de recueillir des renseignements sur toutes les méthodes élaborées à ce jour pour déterminer les exigences en capital.

En janvier 2013, le BSIF a publié un guide d'instructions révisé pour informer le secteur des régimes de retraite de ses exigences en matière de production de rapports actuariels de régimes de retraite à prestations déterminées aux termes du paragraphe 12(2) de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP). On trouvera des précisions à ce sujet sur le site Web du BSIF, au www.osfi-bsif.gc.ca.

## AVIS AUX ABONNÉS

Pour être informé de la parution de documents susceptibles de vous intéresser, il suffit de vous inscrire sur notre liste d'envoi la prochaine fois que vous consulterez notre site Web.

Cochez les domaines qui vous intéressent et, lorsqu'un document correspondant sera affiché, nous vous enverrons un avis par courriel assorti du lien pertinent.


## Le *Pilier*

Le *Pilier* est une publication de la Division des communications et des consultations du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Vous pouvez vous y abonner gratuitement ou nous faire part de vos observations par courriel à l'adresse suivante : lepilier@osfi-bsif.gc.ca

BSIF OSFI

255, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1A 0H2